



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

revenus fonciers

Question écrite n° 32134

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de lui faire connaître le nombre de logements qui ont bénéficié du dispositif d'amortissement Périssol exceptionnel pour l'achat locatif.

Texte de la réponse

Le dispositif d'amortissement institué par la loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier du 12 avril 1996 permet aux investisseurs de déduire de leur revenu foncier une fraction de leur investissement selon un échéancier fixé par la loi. C'est l'exploitation de la déclaration des revenus correspondant à la première année de mise en location qui permet de déterminer avec exactitude si un logement s'inscrit dans ce dispositif. Ce n'est donc qu'à partir de 2002 qu'un bilan exact de l'impact du dispositif pourra être tiré, dans la mesure où les derniers logements acquis en 1999 seront mis en service fin 2000, voire début 2001. A ce jour, les évaluations des professionnels, faites à partir des intentions affichées par leurs clients, font apparaître que ce dispositif pourrait déboucher au total sur la réalisation de 140 000 logements. Ce régime d'amortissement, à caractère conjoncturel, a été remplacé par le nouveau statut du bailleur privé applicable à compter du 1er janvier 1999, qui tout en demeurant financièrement attractif pour l'investisseur potentiel, s'inscrit quant à lui dans une logique pérenne d'équilibre entre les aides, notamment fiscales, accordées au bailleur et les contreparties sociales qui lui sont demandées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32134

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3922

Réponse publiée le : 4 octobre 1999, page 5789